

Paris, le 4 mai 2023



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

19 rue d'Anjou  
75008 PARIS  
Tél. : 01 64 79 30 71  
territoires@ifd.chambagri.fr



V QL

Monsieur le Maire,  
Alain AUBRY  
EN MAIRIE  
2 rue du Chapeau  
77990 LE MESNIL-AMELOT

**Objet : Révision allégée n°1 du PLU du MESNIL-AMELOT  
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. 2023\_ST\_127\_ES\_LB

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce dossier nous est parvenu par voie électronique le 3 mai 2023. Ce projet de révision allégée a pour objectif d'adapter le PLU aux évolutions du projet de la ligne 17 Nord du Grand Paris Express pour permettre les aménagements nécessaires à la réalisation de la gare du Mesnil-Amelot, terminus de la ligne.

Aussi, cela donne lieu à :

- La modification du plan de zonage : déplacement de l'emprise de la zone IIAUE et modification de son règlement ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°3 et la modification des emplacements réservés n°1, 2 et 5 ;
- La modification du règlement des zones IIAUE, UH et A
- La réduction de la zone A d'environ 1,03 ha du fait de l'augmentation de l'emprise du projet d'avant-gare.

Après étude du dossier, notre Compagnie déplore un manque de concertation manifeste avec les exploitants impactés par ce projet et une non-prise en compte des observations émises lors de la présentation du projet au public. Ce dernier aura pour conséquences de générer des délaissés inexploitable en grande culture et propice, surtout en bordure de village, à l'occupation illégale de ce délaissé par des tiers.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la Chambre d'agriculture émet **un avis défavorable**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,